

Gaborone, Botswana, 23 mai (Infosplusgabon) - Après l'examen par le gouvernement du Botswana de l'interdiction de la chasse intervenue en juin 2018, le Département de la faune et des parcs nationaux du Botswana a levé la suspension de la chasse de certains animaux.

Lors d'une conférence de presse à Gaborone organisée jeudi , dans la capitale botswanaise, Kitso Mokaila, ministre de l'Environnement et du Tourisme, a déclaré que le gouvernement du Botswana avait levé l'interdiction de chasser certains animaux sauvages n'appartenant pas au groupe des espèces menacées. Les éléphants, qui sont de plus en plus peuplés, font partie de ces animaux.

«Parmi les conclusions du sous-comité du Cabinet chargé de l'interdiction de la chasse et du dialogue social, figure l'inquiétude qu'un grand nombre d'animaux émigrent dans les pays voisins et ne reviennent jamais. Le nombre et l'ampleur des conflits homme-éléphant et leurs conséquences sur les moyens de subsistance ont augmenté », a déclaré le ministre Kitso Mokaila.

En raison de la suspension de la chasse, les prédateurs semblent avoir augmenté et causent beaucoup de dégâts en tuant le bétail en grand nombre. Les autres facteurs sont l'impact négatif de la suspension de la chasse sur les moyens de subsistance, en particulier pour les organisations communautaires qui bénéficiaient auparavant de l'utilisation destructive, a-t-il ajouté.

Kitso Mokaila a indiqué que le manque de capacité au sein du ministère de la Faune et des Parcs nationaux a entraîné un long délai de réponse aux rapports de contrôle des animaux à problèmes et que, de l'avis général des personnes consultées, l'interdiction de la chasse devait être levée.

« Sur la base de ces problèmes, le gouvernement a évalué toutes ces recommandations et les a toutes acceptées à l'exception d'une seule, qui fait référence à la réforme régulière sur les éléphants et à la mise en conserve de la viande d'éléphant, notamment la production d'aliments pour animaux domestiques.

« Cette recommandation a été rejetée car l'abattage des éléphants n'est pas considéré comme acceptable compte tenu du statut continental et global des éléphants. Il faudrait plutôt employer des méthodes plus durables telles que le recadrage sélectif », a déclaré le ministre de l'Environnement, de la Faune et du Tourisme.

Les principales recommandations qui ont été adoptées sont celles qui proposent de rétablir la chasse. La chasse sera autorisée sur une base restreinte et strictement contrôlée. Moins de 400 licences d'éléphants seront accordées chaque année, conformément à l'approbation de la CITES, a-t-il précisé.

Kitso Mokaila a noté que la priorité sera accordée aux organisations communautaires et aux fondations lors de l'attribution de quotas de chasse, avec plus de 50% du quota devant être attribué aux organisations communautaires et aux fondations. La chasse ne sera rétablie que dans les zones désignées comme étant celles de chasse par concession.

«Les quotas de chasse des citoyens seront répartis de manière équitable et les permis de chasse des citoyens ne seront pas transférables. Un système efficace d'attribution de quotas de chasse doit être mis au point sur des bases scientifiques. Les animaux à inclure dans le quota de chasse sont ceux qui figurent actuellement dans l'annexe 7 de la loi de 1992 sur la faune et les parcs nationaux », a déclaré Kitso Mokaila, ministre de l'Environnement, de la Faune et du Tourisme.

FIN/INFOSPLUSGABON/MLK/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon